



PROJET D'ETABLISSEMENT

Micro-crèche BabyKer
1, allée Elisabeth
94200 Ivry-sur-Seine



Sommaire

Présentation	3
I - Les principaux objectifs de la structure	4
II – L'accueil	5
1 - La notion de référence	5
2 - L'adaptation progressive	5
3 - L'accueil des enfants et de leur famille au quotidien	7
4 - Rappel de la réglementation sur la vaccination des jeunes enfants	8
III – Les repas	9
1 - Elaboration des repas et prise en compte des individualités	9
2 - Organisation des temps de repas	10
3 - Alimentation lactée des nourrissons	10
IV - Le sommeil et le repos	11
V - L'apprentissage et les acquisitions	11
1 - Soins de change et acquisition de la propreté	11
2 - L'acquisition de l'autonomie	12
3 - La vie en groupe et les règles sociales	13
VI - Les activités	14
1 - L'aménagement des espaces de jeu	14
2 - L'espace extérieur et le jardin pédagogique	14
3 - L'éveil et le jeu	15
4 - Les animations et les fêtes	15
5 - Les sorties	15
6 - Les intervenants extérieurs	15
7 - Les ateliers parents/enfants	15
VII – Exemple de déroulé d'une journée	16
VIII - Modalités de fonctionnement de l'équipe	17
1 - En interne	17
2 - En externe	18
IX - Participation des familles à la vie de la structure	19
X - L'accueil des enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique	19

Présentation

La micro-crèche BabyKer est une structure d'accueil collectif régulier ou occasionnel, pouvant accueillir dix enfants entre 4 mois et leur entrée en maternelle, chaque jour de la semaine, à temps plein ou temps partiel.

Nous pensons que le format restreint d'enfants accueillis assure des soins et un accompagnement individualisé de l'enfant pour l'aider à acquérir son autonomie et le préparer à la socialisation. Il véhicule ainsi un esprit familial, chaleureux et sécurisant.

Territoire d'éveil, de découvertes et de stimulation, la micro-crèche vise à favoriser l'épanouissement psychomoteur, affectif et intellectuel de l'enfant : faire de son séjour au sein de la structure une expérience positive sur laquelle il peut se construire.

Le projet d'accueil de la micro-crèche BabyKer est guidé par l'exigence d'offrir une réponse harmonieuse et spécifique aux besoins fondamentaux des enfants (sécurité physique et affective ; espace et besoin psychomoteur ; découverte et expérimentation) et ce en fonction de leur âge. La pratique et la réflexion de l'équipe repose sur le respect des rythmes, des différences, du contexte et du projet familial propre à chaque enfant ; en veillant à offrir un cadre sécurisant, stimulant et participatif.

Nous souhaitons que notre micro-crèche soit un véritable lieu de soutien à la parentalité, de partage d'observations, d'information et de relais, dans un esprit de coéducation. Les parents pourront y trouver écoute, appui et conseil auprès de nos professionnels de la petite enfance.

Ces derniers s'efforceront de se placer sur un plan d'égalité dans la fonction d'accompagnement afin de renforcer la confiance de chaque parent sur sa capacité à trouver et définir ce qui est important au sujet de l'enfant et la manière dont il souhaite que le professionnel le considère et prenne soin de lui.

Nous croyons en l'importance de véhiculer un esprit d'ouverture tant sur les activités et leur lieu, que sur les intervenants au sein de la structure. Ainsi, notre projet pédagogique vise à favoriser les rencontres, les échanges et l'éveil à l'environnement de l'enfant. Cette ouverture a pour but de participer à la socialisation de l'enfant et de l'accompagner dans sa découverte du monde.

Enfin, l'esprit familial et chaleureux est animé par la participation des parents à la vie de la structure, ce qui leur permet de voir leur enfant évoluer autrement que dans un cadre familial et de favoriser les liens parents/professionnels et entre parents.

I - Les principaux objectifs de la structure

La mission de la micro-crèche porte en premier lieu sur l'accueil des enfants qui sont confiés par les parents, par des horaires adaptés, un lieu sécurisant et stimulant, ainsi que par la présence d'une équipe professionnelle bienveillante.

Elle s'engage ainsi à soutenir les parents dans leur fonction et leur projet éducatif propre.

Cet engagement passe par une organisation centrée sur la relation de confiance et la communication avec les parents et les enfants.

La pratique de l'équipe professionnelle est basée sur le respect de l'enfant dans son individualité, de sa famille et sur les préoccupations spécifiques à chaque enfant.

Elle s'appuie notamment sur les principes suivants :

- chaque enfant a son rythme propre et l'équipe éducative s'attachera à le respecter en accord avec le projet éducatif des parents
- l'enfant est accompagné dans l'acquisition de la propreté et de l'autonomie
- le personnel met au centre du processus l'enfant : il a pour consigne d'être constamment à son écoute, de respecter ses envies et de l'accompagner dans son processus d'évolution
- l'éveil de l'enfant est fortement favorisé, sans surstimulation, notamment au cours des séances de jeux mais également au cours des différents ateliers mis en place par le biais d'intervenants extérieurs (par exemple : éveil à la nature, aux arts et à la culture).

II – L'accueil

1 - La notion de référence

« Désigner un référent à l'arrivée d'un enfant dans une institution permet de lutter contre l'effet d'anonymat que cette institution peut parfois produire. » Au sein de notre structure nous avons décidé de nous inspirer de la référence.

Elle nous paraît essentielle dans les liens d'attachement que le tout petit va créer avec la professionnelle référente. Ainsi cela va permettre à ce dernier de prendre confiance en lui et de pouvoir par la suite élargir cette référence au reste des professionnelles.

La référence ne désigne en aucun cas une exclusivité surtout lorsque nous travaillons en âges mélangés et de surcroît dans une pièce d'éveil commune. Mais elle permet un repère pour l'enfant au milieu des adultes présents, celui vers lequel l'enfant va pouvoir créer un lien suffisamment continu et stable et s'attacher et ainsi pouvoir mieux se détacher par la suite pour aller vers d'autres adultes.

Nous faisons le choix de positionner deux référentes au sein de notre structure : une référente pour les bébés et une référente pour les plus grands. Des professionnelles relais sont mis en place dans le but de continuer à sécuriser l'enfant en l'absence de sa référente. Les relais sont ainsi élargis à l'ensemble des professionnelles de la crèche. Nous prenons soin d'expliquer à l'enfant qui va s'occuper de lui en l'absence de l'adulte référent.

L'essentiel étant que l'enfant garde son repère tout au long de la journée. Les personnes relais ayant un positionnement très important dans la continuité de soin de l'enfant. C'est également sécurisant pour le parent notamment au niveau des transmissions du matin et du soir.

La référence doit sans cesse être pensée et retravaillé en équipe si le besoin s'en fait ressentir.

2 –L'adaptation progressive

Une période d'adaptation est souhaitée, afin de mettre en place une rencontre en douceur et progressive du nouveau lieu d'éveil du tout petit. Cela doit correspondre aux capacités psychiques de l'enfant, afin de lui permettre d'avoir des repères contribuant à créer un climat de sécurité affective. Pour cela, une professionnelle que nous désignerons comme référente de l'enfant, se rend disponible durant tout le temps de l'adaptation de manière à ce que l'enfant ait un repère au départ, pour ensuite s'ouvrir au fur et à mesure à l'ensemble des professionnelles.

Néanmoins, dans la mesure du possible, la professionnelle qui aura fait l'adaptation, restera la référente de l'enfant pendant tout le temps où l'enfant sera accueilli dans la crèche. Les professionnelles veilleront à ce que les parents puissent avoir accès aux effets personnels et objets transitionnels de l'enfant (en particulier doudou, tétine etc.).

Au sein de notre projet pédagogique, nous avons décidé de ne pas faire de séparation durant le temps de l'adaptation. En effet, nous considérons que le temps de l'adaptation, n'est pas un « entraînement » à la séparation, mais plutôt des moments privilégiés et heureux que l'enfant va vivre avec son parent dans un lieu qui va petit à petit lui devenir familier.

Le tout petit va, durant ces quelques jours, photographier dans son cerveau ces moments de jeux, de sommeil, de repas, de sérénité en présence de ses ou son parent(s). Ainsi lorsque ses ou son parent(s) ne sera pas présent, ce sont ces mêmes images positives dont l'enfant se souviendra et qui lui permettront de mieux supporter l'absence. Le temps d'adaptation type se déroule sur 7 jours avec plusieurs étapes (différentes selon l'âge de l'enfant).

A noter toutefois que le planning type de l'adaptation pourra être aménagé selon le ressenti de l'équipe pour respecter le bien-être de l'enfant.

L'adaptation des bébés

Une feuille de rythme (l'équipe expliquera le fonctionnement) sera mise en place, afin de faire la liaison entre la maison et la crèche et mieux connaître les habitudes de l'enfant, (sommeil, repas, change, éveil).

- **J1** : L'enfant reste environ une heure, accompagné de ses parents. La référente de l'enfant prend le temps de rencontrer l'enfant, d'écouter les parents et de répondre à leurs questions.
- **J2** : L'enfant reste environ deux heures, accompagné de ses parents. Le parent reste à proximité pour le rassurer.
- **J3** : L'enfant vient pendant un temps de repas et de jeu, en présence de ses parents (le rythme de l'enfant étant respecté, le parent vient à l'heure où son enfant a l'habitude de manger). C'est le parent qui donne le repas en présence de la professionnelle référente de l'enfant.
- **J4** : L'enfant vient pendant un temps de repas et de jeu, en présence de ses parents. C'est le parent qui donne le repas en présence de la professionnelle référente de l'enfant.
- **J5** : L'enfant vient pendant un temps de goûter et de jeu, en présence de ses parents (le rythme de l'enfant étant respecté, le parent vient à l'heure où son enfant a l'habitude de goûter). C'est le parent qui donne le goûter en présence de la professionnelle référente de l'enfant.
- **J6** : L'enfant vient pendant un temps de goûter et de jeu, en présence de ses parents. C'est le parent qui donne le goûter en présence de la professionnelle référente de l'enfant.
- **J7** : L'enfant est accueilli une "matinée", pour un temps de sieste et de repas, en présence de ses parents (le rythme de l'enfant étant respecté, l'horaire de cette « matinée » sera défini avec le parent en début d'adaptation). C'est la professionnelle référente de l'enfant qui donne le repas en présence du parent.
- **J8** : A partir du 8ème jour, l'enfant démarre son intégration à la crèche par une « petite journée ».

L'adaptation des plus grands

- **J1** : L'enfant reste environ une heure, accompagné de ses parents. La référente de l'enfant prend le temps d'observer l'enfant, d'écouter les parents et de répondre à leurs questions.
- **J2** : L'enfant reste environ deux heures, accompagné de ses parents. Il participe s'il le souhaite à une activité. Le parent reste à proximité pour le rassurer.
- **J3** : L'enfant vient pendant un temps de jeu et de repas, en présence de ses parents.
L'enfant participe au repas avec ses parents. C'est le parent qui aide au repas en présence de la référente qui fait l'adaptation.
- **J4** : L'enfant vient pendant un temps de repas et de sieste, en présence de ses parents jusqu'à l'endormissement.
- **J5** : L'enfant vient pendant un temps de repas et de sieste, en présence de ses parents jusqu'à l'endormissement.
- **J6** : L'enfant vient pendant un temps de goûter et de jeu, en présence de ses parents.
L'enfant participe à une activité (toujours s'il le souhaite)
- **J7** : L'enfant est accueilli une "matinée", sans ses parents. Temps de jeu et repas
- **J8** : A partir du 8ème jour, l'enfant démarre son intégration à la crèche par une « petite journée ».

3 – L'accueil des enfants et de leur famille au quotidien

La relation triangulaire parents/enfant/professionnelles se joue chaque jour d'où l'importance des moments de transmission. Par ces échanges quotidiens les professionnelles peuvent apprécier, analyser le comportement de chaque enfant.

Par ailleurs, ils nous semblent important d'échanger avec les parents autour des difficultés ou des progrès de l'enfant afin d'ajuster notre accompagnement.

Le partenariat parents-professionnels trouvera ici toute sa place dans l'écoute des parents sur ce qu'ils souhaitent nous raconter ou non, au sujet de leur enfant. Nous considérons que les renseignements fournis à l'initiative des parents auront toujours plus d'intérêts que ceux demandés de manière automatique et non personnalisée.

Accueil du matin (entre 8h00 et 9h30 afin de veiller au rythme des enfants et des équipes)

C'est un temps de transition entre la famille et la micro-crèche et un temps privilégié d'échanges et de transmissions.

Pour cela, un membre de l'équipe se détache du groupe pour venir accueillir chaque enfant personnellement et s'informer du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de la santé de l'enfant. Les informations recueillies permettront aux professionnelles de comprendre le comportement physique et affectif de l'enfant sur la journée (exemple : le recoucher s'il a peu dormi la nuit). Ceci permettant la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/crèche.

La professionnelle écoute les demandes particulières des parents et analyse si cette demande est compatible avec la vie en collectivité, de façon à rendre une réponse. En effet, respecter le rythme et les habitudes de l'enfant n'impliquent pas nécessairement que nous soyons en mesure de répondre à toutes les particularités. En outre, nous sommes vigilants à ne pas nous substituer aux parents qui restent les premiers acteurs de la vie de l'enfant

A l'arrivée de l'enfant, le parent déposera son sac dans le vestiaire et l'accompagnera dans la structure, ce qui permettra à l'enfant de se familiariser petit à petit avec l'environnement. Viendra alors le moment de la séparation. Le départ sera verbalisé : « au revoir, à ce soir, c'est papa, maman...qui viendra te chercher ce soir... ».

Par ailleurs, l'équipe propose un temps d'adaptation à l'enfant pour lui permettre de gérer le stress lié à la séparation. Elle l'accueille, le rassure sur le retour de ses parents, lui explique le déroulement de la journée et lui apprend à rejoindre le groupe en disant bonjour aux autres enfants et aux adultes.

Accueil du soir (entre 16h30 et 9h30 afin de veiller au rythme des enfants et des équipes)

Tout comme l'accueil du matin, l'accueil du soir est un temps fort de la journée. Lors de l'arrivée des parents, une professionnelle se rendra disponible pour accompagner les retrouvailles.

Les professionnelles rapporteront la manière dont la journée s'est déroulée (jeux, repas, sieste, soins...), en attachant une importance aux aspects marquant du développement de l'enfant (acquisitions, autonomie, socialisation).

Il nous paraît ainsi essentiel d'ajouter aux transmissions physiologiques les aspects plus psychologiques et de favoriser les échanges parents-professionnels autour de leur vécu, de leurs remarques et de leur ressenti à propos de l'enfant.

4 – Rappel de la réglementation sur la vaccination des jeunes enfants

L'admission et le maintien d'un enfant en crèche reste subordonnée à la présentation d'un document attestant de sa situation au regard des obligations vaccinales (pages du carnet de santé ou certificat détaillé) Il appartient aux parents ou représentants légaux de fournir la preuve de la vaccination puis des différents rappels.

En cas de défaut de vaccination selon le calendrier en vigueur, les parents disposent d'un délai de 3 mois pour régulariser la situation sans quoi le maintien dans la collectivité ne pourra être possible et l'inscription caduque. En cas de refus persistant, le responsable de la structure est fondé à exclure l'enfant. Toute situation médicale particulière sera soumise au Médecin référent de l'établissement lors d'une visite médicale d'admission.

Les parents sont invités à consulter les informations disponibles sur le site <http://vaccination-info-service.fr>

#vaccinsobligatoires
Qu'est-ce qui change ?

Mon enfant est né avant 2018 | **Mon enfant est né à partir du 1^{er} janvier 2018**

3 vaccins | **11** vaccins

Obligatoires et exigés selon l'âge de mon enfant pour entrer en collectivité
Crèche, assistants-maternels, halte-garderie, école, colonies de vacances...

Je dois présenter pour l'admission de mon enfant :

Les pages vaccination de son carnet de santé
OU
Tout document du professionnel de santé attestant de la réalisation des vaccins

Uniquement pour les 3 vaccins (DTP1) | À PARTIR DU 1^{er} JUIN 2018 pour tous les vaccins obligatoires en fonction de l'âge de mon enfant

10 injections suffisent pour être protégé contre 11 maladies

Vaccination contre	Age apparent					
	2 ans	4 ans	5 ans	11 ans	12 ans	18 ans
Diphtérie, Hépatite A, Polio, Tétanos, Coqueluche, Anémopneumonie, Infection en type B, Hépatite B	1 ^{re} dose	2 ^e dose		3 ^e dose		
Tétanos	1 ^{re} dose	2 ^e dose		3 ^e dose		
Méningocoque C			1 ^{re} dose		2 ^e dose	
Rougeole, Oreillons, Rubéole					1 ^{re} dose	2 ^e dose

III – Les repas

Les repas sont des temps privilégiés de partage, de convivialité, de socialisation, de découverte, de plaisir, d'apprentissage et de détente.

L'équipe accompagne les enfants autour des objectifs suivants :

- Assurer la prise du repas et aider l'enfant dans l'apprentissage de la prise du repas
- Encourager le développement moteur et l'utilisation de nouveaux instruments
- Inciter à développer ses goûts alimentaires
- Apprendre les règles d'hygiène et de socialisation
- Assurer le confort et la sécurité de l'enfant.

1 - Elaboration des repas et prise en compte des individualités

La préparation des repas commence en amont par l'élaboration des menus.

Nous faisons appel à un traiteur professionnel pour la proposition des menus et la livraison des repas. Ce prestataire a été choisi pour la qualité de ses produits, la diversité des menus et la qualité du service de livraison.

La référente technique compose et commande les menus une fois par semaine, en prenant en compte l'âge des enfants (diversification et capacités de mastication), leur régime alimentaire et les préférences individuelles quand cela est possible.

Les menus hebdomadaires sont affichés en différents endroits de la crèche (à l'entrée et dans les sections, dans le bureau de la directrice et en cuisine). Chaque parent dispose ainsi facilement de l'information, en complément des transmissions du jour.

Nous respectons les besoins alimentaire et nutritionnel du jeune enfant tout en suivant les recommandations du GEM-RCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition). De plus, nous travaillons en étroite collaboration avec notre traiteur et une diététicienne.

En cas de régimes alimentaire particulier (allergie, intolérance, etc.), nous mettons en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec les familles et leur médecin traitant.

Nous suivons également l'évolution des introductions des aliments, qui reste sous la responsabilité des parents.

Le goûter sera également fourni par la structure en privilégiant les fruits de saison. Il sera proposé vers 15h, en respectant les réveils échelonnés, mais pas imposé. Nous réalisons régulièrement en interne, de la pâtisserie avec la participation des enfants qui est ensuite servie au goûter.

2 – Organisation des temps de repas

Les repas seront servis à partir de 11h30 après un passage aux toilettes (avec lavage des mains). Les enfants les plus grands seront installés et accompagnés par une professionnelle à chaque table, sur du mobilier adapté à leur développement et favorisant la convivialité.

Nous maintenons à créer un environnement paisible et une ambiance détendue, conviviale pendant les repas ; c'est un temps très important à la crèche parce qu'il permet au groupe d'enfants de se retrouver. Pendant ce moment de retrouvailles, quelques règles sont à respecter. Les enfants doivent rester assis, parler doucement et comprendre que le repas est un moment où le jeu n'a pas sa place.

Préparer les enfants à venir à table est un passage important pour faire la transition entre une activité et un moment plus calme. Ainsi, nous avons mis en place des rituels :

- prévenir les enfants que nous allons nous mettre à table
- lavage des mains
- regroupement des enfants
- installation des enfants en fonction de leur développement psychomoteur.

En fonction de leur développement, les enfants mangeront dans les bras d'une professionnelle assise sur un fauteuil d'allaitement ou à table. Ils ne boiront que de l'eau au déjeuner. Lors du service nous présentons et nommons les aliments. Il nous semble important que les enfants goûtent de tout mais dans aucun cas nous les incitons à tout manger, ni à les forcer. Tout au long du repas, l'autonomie des enfants sera favorisée.

La fin du repas se fait au rythme de chacun, cependant nous essayons d'attendre que le plus grand nombre ait terminé pour leur laver les mains et la bouche, puis aller jouer.

L'organisation du repas est toujours faite en concertation et relayée par les parents: commencer avec une deuxième cuillère puis, manger seul ou avec l'aide de l'adulte... S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle de l'équipe est aussi d'encourager et de stimuler l'envie de goûter d'autres saveurs.

3 – Alimentation lactée des nourrissons

Concernant les biberons des tout-petits, ils seront préparés selon le rythme de chaque bébé (informations obtenues auprès des parents).

Le biberon est préparé par une professionnelle et sera donné à l'enfant sur un fauteuil d'allaitement. En effet, la micro-crèche disposera de fauteuils d'allaitement confortables en mousse qui permettent de contenir l'adulte et l'enfant.

Les mamans qui le souhaitent, peuvent fournir le lait maternel à leur enfant.

Un protocole spécifique devra être respecté : le lait devra être acheminé dans une glacière par les parents, il sera directement mis dans un casier à part dans le réfrigérateur dédié aux biberons, il devra être mentionné sur le contenant le nom de l'enfant, ainsi que le jour du prélèvement. Le lait ne pourra pas être conservé plus de 24h dans le réfrigérateur de la crèche.

IV - Le sommeil et le repos

Le temps de sieste ou de repos est un temps essentiel pour le développement de l'enfant. Chaque individu a son rythme biologique. Il est donc fondamental de respecter les particularités de chaque enfant. Ainsi, les couchers et les levers se font en fonction de chaque enfant.

La micro-crèche dispose de deux dortoirs séparés, permettant ainsi de répondre aux besoins spécifiques des nourrissons (sieste à la demande, lits bas à rebords).

Le passage du dortoir des « petits » vers celui des « grands » se fera en fonction du développement de l'enfant et en concertation avec les parents.

Au-delà de 18 mois, une sieste sera proposée après le déjeuner dans le dortoir des grands. Chaque enfant disposera d'une couchette, installée toujours à la même place, marquée à son nom, avec son drap et sa turbulette. L'enfant doit se sentir en sécurité pour « atteindre » le sommeil. Aussi, les habitudes sont respectées (façon de dormir, doudous, etc.).

Avant le coucher, le personnel veille au retour au calme pour faciliter l'endormissement : lecture d'une histoire, musique douce... Les enfants seront accompagnés et endormis par une professionnelle. Ils seront encouragés à participer à l'habillage et au déshabillage. Leurs effets seront placés dans des paniers individuels afin de les sensibiliser au soin de leurs affaires.

Si un enfant ne souhaite pas dormir ou si un enfant s'est réveillé avant les autres, il sera invité à sortir du dortoir pour aller dans la salle de vie où lui seront proposés des jeux calmes. Le réveil des enfants se fait au rythme de chacun.

La surveillance du sommeil et du réveil dans le cahier de transmissions permettra d'évaluer la qualité du sommeil de l'enfant.

V - L'apprentissage et les acquisitions

1 – Soins de change et acquisition de la propreté

Les soins d'hygiène seront prodigués autant de fois que nécessaire. Chaque enfant disposera de son propre linge de toilette (gant et serviette) fourni et entretenu par la structure. Les couches seront également fournies.

Les soins corporels

Au même titre que se nourrir, dormir, respirer, l'hygiène corporelle fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne.

L'aspect relationnel au cours des soins est prépondérant. L'enfant doit se sentir enveloppé et rassuré. C'est pourquoi, tout soin commence avec des mots dits à l'enfant sur ce qu'il va se passer.

L'organisation du temps de change doit permettre d'assurer la sécurité affective et physique du jeune enfant. Il est donc important de préparer le soin : recueillir les informations concernant l'enfant, sortir le matériel adéquat afin de ne pas morceler la prise en charge.

Le temps de change est un moment privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques : nommer les parties du corps, dire si c'est chaud, mouillé, etc.

Lorsque l'enfant marche nous invitons l'enfant à se rendre volontairement dans la salle de change. Nous le sollicitons pour qu'il participe à la préparation du matériel : sortir la couche du tiroir, prendre ses vêtements, se munir d'une serviette et d'un gant. Tout ceci afin de favoriser l'autonomie de l'enfant.

Le change et la propreté

L'acquisition de la propreté est un élément essentiel du bien-être et de l'autonomie du jeune enfant.

C'est à travers l'observation et le dialogue (enfant, famille, équipe) que sera perçue la maturité physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt) de l'enfant nécessaire à cet apprentissage.

L'apprentissage du pot et des toilettes est progressif et géré en relation avec les parents.

- Lorsque les enfants portent encore une couche pendant la journée mais qu'ils commencent à être demandeur du pot, nous le leur proposons lors des temps de change et restons à l'écoute de leur demande. En revanche, nous ne les installons pas systématiquement sur le pot, ni à heures fixes.
- Quand ils ne portent plus de couches et qu'ils commencent à en faire la demande d'eux-mêmes, nous les accompagnons et les aidons à se déshabiller lorsqu'ils n'y parviennent pas seuls. Au début, des points de repères sont établis dans la journée: après le repas, après la sieste ; et puis, au fur et à mesure qu'ils deviennent autonomes, ils gèrent de plus en plus leurs allés et venus aux toilettes.

Les échanges entre la famille et les professionnelles seront nécessaires afin d'installer une cohésion entre maison et lieu d'accueil.

Des pots et des petits WC seront alors à disposition dans la salle de change afin que l'enfant puisse en disposer librement.

Lorsque la propreté est en cours d'acquisition, des incidents sont inévitables. Nous mettons des mots sur ce qu'il vient de se produire et rappelons à l'enfant qu'il est important de demander à l'adulte lorsqu'il ressent l'envie d'aller aux toilettes.

2 – L'acquisition de l'autonomie

La base de l'acquisition de l'autonomie pour un enfant est la sécurité.

On distinguera la sécurité affective : verbalisation des émotions, paroles rassurantes et encourageantes, outils éducatifs adaptés et la sécurité physique : jeux axés sur la psychomotricité en cohérence avec le niveau de développement de l'enfant, espaces étudiés pour permettre à l'enfant de tester ses limites corporelles en toute sécurité... Ces deux éléments sont un facteur considérable dans l'accompagnement de l'enfant, à tous les niveaux.

Cet accompagnement ne peut se faire sereinement sans un travail conjoint entre parents et professionnelles. En effet, il est essentiel que ces deux acteurs engagent un réel partenariat pour permettre à l'enfant de se sentir appuyé dans sa démarche.

Pour qu'un enfant devienne autonome, il faut d'abord qu'il ait conscience de son corps et de ses possibilités. C'est ici que l'équipe éducative et les parents interviennent.

Il sera mis en place divers temps, plus ou moins formels, plus ou moins cadrés et dirigés selon l'âge de l'enfant et ses capacités, durant lesquels les professionnelles accompagneront l'enfant dans la découverte de son potentiel dont il n'a pas conscience.

Voici quelques illustrations de ces temps quotidiens :

- les temps de jeux libres ou dirigés (développer leur sens de l'observation, laisser libre cours à leur imagination, exprimer leurs émotions, expérimenter par eux-mêmes ou en coopération)
- les temps de repas (lavage des mains, maîtrise des couverts, connaissance de leur appétit et de leurs goûts, rangement et nettoyage)
- les temps d'habillage/déshabillage (lors de l'arrivée/départ, lors des sorties, lors des repas, en préparation de la sieste, respect des vêtements de soi et des autres)

L'équipe veillera toujours à proposer un accompagnement individualisé pour que chaque enfant suive son propre rythme lors de ses apprentissages et acquisitions. Il est important de respecter les envies des enfants, sans jamais forcer ou dénigrer ses efforts.

3 – La vie en groupe et les règles sociales

L'apprentissage des règles se fait dès le plus jeune âge. A chaque âge, des règles adaptées, que l'enfant, de par son développement cognitif et moteur, est en mesure de comprendre et d'appliquer. L'adulte est là (à la maison ou à la crèche) pour le guider dans cet apprentissage.

La micro crèche, est un endroit où l'enfant va apprendre à vivre avec l'autre et à s'y confronter. L'adulte posera des interdits, des règles et des limites, progressivement, en suivant l'évolution de l'enfant et du groupe. Ces notions fondamentales pour aider l'enfant à grandir et à s'épanouir seront travaillées en équipe pour permettre une harmonie entre un cadre posé et le propre de l'enfant qui est de tester, essayer, chercher les limites... Tout moment dans une journée en crèche est propice à l'apprentissage du respect de l'autre.

La verbalisation

Les professionnels cherchent à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à encourager l'enfant à exprimer ce qu'il ressent. La verbalisation permet au jeune enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les événements abstraits ou incompris.

En outre, nous avons le souhait d'accompagner la parole à une certaine attitude et gestuelle. Nous nous mettons à la hauteur de l'enfant pour s'adresser à lui et nous lui parlons doucement et calmement.

Lorsqu'il est nécessaire de remettre un cadre et ses limites, nous optons pour une attitude plus ferme et sécurisante auprès de l'enfant.

VI - Les activités

Pour les enfants tout jeu est une activité, que ce soit un bébé qui observe ses mains ou un enfant qui joue avec un jouet. Notre rôle est de mettre à disposition du jeune enfant un environnement, un espace sécurisé et ludique lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire et de jouer.

Pour les nourrissons, les professionnelles favorisent un espace adapté : l'enfant est installé sur une surface plane et ferme, dans la position qu'il maîtrise le mieux. Les jouets autour de lui ne sont pas en trop grand nombre pour ne pas le sur-stimuler.

Le jeu est une expérience personnelle qui n'a de sens que s'il est l'aboutissement d'un désir. Ainsi, nous privilégierons le jeu libre, les jeux restant à disposition des enfants tout au long de la journée.

Cependant, nous proposerons régulièrement des activités encadrées, jamais imposées (peinture, jeux d'eau, collage, musique...) adaptées à l'âge, à l'envie et aux capacités de l'enfant. Afin de permettre à l'enfant d'investir pleinement l'activité, les ateliers en petits groupes seront favorisés.

Lorsque l'enfant aura terminé son jeu, il lui sera proposé de participer au rangement. Des activités de psychomotricité encadrées seront mises à disposition des enfants, leur permettant ainsi l'exploration et le perfectionnement des acquisitions motrices.

1 – L'aménagement des espaces de jeu

L'aménagement de l'unité principale de vie se doit d'être évolutif et pensé en équipe de manière à proposer des repères sécurisants à l'enfant afin qu'il puisse s'y épanouir en toute confiance et que l'aménagement soit adapté au fur et à mesure qu'il grandit.

Différents « coins de vie » sont installés et modulés dans l'espace pour permettre à chacun de trouver du plaisir et de mieux répartir le groupe :

- un coin douillet avec des coussins où les enfants peuvent se reposer, s'installer au calme, lire un livre ou écouter de la musique ;
- un coin « imitation » avec une cuisine et des poupons où les enfants pourront s'identifier aux adultes ;
- un coin motricité avec des porteurs, des jouets à tirer, un tunnel ;
- un espace déguisement autour d'un miroir.

Les professionnelles sont dans l'observation, par leur présence rassurante et conforte l'enfant dans le développement de ses compétences. L'adulte peut également trouver sa place pour accompagner l'enfant dans sa réflexion, mais aussi pour que l'adulte se laisse guider par l'enfant.

2 – L'espace extérieur et le jardin pédagogique

La micro-crèche dispose également d'un espace extérieur aménagé autour d'un jardin pédagogique. Chaque semaine, des animations sont proposées aux enfants, afin de les éveiller à la nature et de développer leurs sens autour de matières naturelles : découverte d'autres êtres vivants (oiseaux, insectes), plantations potagères, découverte et expérimentation autour des saisons, ...

Les parents sont invités à participer à la vie et aux activités autour de ce jardin pédagogique.

3 – L'éveil et le jeu

Les jeux sensoriels favorisent l'éveil des tout-petits. Le personnel dispose de tout le matériel nécessaire (CD de chansons et comptines, portiques, livres, jouets, instruments de musique...) pour stimuler l'éveil des bébés. La découverte de nouvelles sensations est un régal pour eux : peinture à doigts, manipulations d'objets en relief, jeux d'eau...

Le jeu est essentiel au bon développement et à l'épanouissement de l'enfant. Il participe à la construction de sa personnalité.

Les jeux libres, seuls ou à plusieurs, stimulent la créativité, l'imagination et la socialisation. Parmi eux :

- les jeux symboliques favorisent la communication verbale et la construction de l'identité. La micro-crèche disposera de jeux d'imitation, poupées, cuisine, dinette, garage, voitures... Les enfants jouent ensemble et s'organisent naturellement. Les adultes surveillent et n'interviennent qu'en cas de nécessité ;

- les jeux dirigés nécessitent la présence d'un adulte, qui leur apprend les règles à respecter (attendre son tour, respecter la consigne de jeu...). Ces jeux stimulent la concentration. L'aménagement favorise le jeu par petits groupes : un espace lecture, un espace jeux d'imitation, un espace activités manuelles... ;

- les jeux moteurs favorisent le développement physique. Ils permettent la mise en place du schéma corporel.

4 – Les animations et les fêtes

En fonction du calendrier, l'équipe travaille à des projets d'animation autour d'un thème (Noël, fête des parents, le carnaval, Halloween, semaine du goût, semaine de la petite enfance). Ces temps rythment la vie à la micro-crèche et sont une occasion de réunir parents-enfants-professionnels autour d'un moment festif, de partage et de convivialité.

Il est important de souligner que l'enfant (avant la symbolique sociétale de la fête) reste au centre de la préoccupation du projet pédagogique. L'équipe professionnelle utilisera donc ces animations comme support pédagogique et adaptera les préparatifs des animations, dans le respect du rythme des enfants et de l'attention qui leur est portée.

5 – Les sorties

Il sera envisagé d'établir des partenariats (maison de quartier Monmousseau, écoles, centre de loisirs...) pour organiser des échanges et des sorties.

L'objectif sera de permettre une découverte du milieu dans lequel l'enfant évolue pour lui permettre de mettre en pratique ses compétences et d'en développer de nouvelles. Exemples : visite d'une boulangerie, du marché, exploration d'une bibliothèque, participation à un spectacle en période de Noël...

En fonction du temps et des agendas culturels de la commune, les enfants iront au parc, voir des animaux, jouer sur les structures extérieures (toboggans, balançoires), assister à des spectacles...

Une sortie de fin d'année en journée complète sera également proposée. Ces activités devront être organisées avec un petit effectif d'enfants (la réglementation d'encadrement lors des sorties à l'extérieur impose un adulte pour deux enfants et un minimum de deux adultes) et encadrées avec l'aide de parents accompagnateurs qui le souhaiteront.

6 – Les intervenants extérieurs

Afin d'enrichir certains projets d'animation, la micro-crèche peut solliciter des intervenants extérieurs. Ils enrichissent le travail de l'équipe en apportant leur savoir-faire et leurs techniques (marionnettiste, conteur, musicien, ...). Ce sont des personnes qualifiées et compétentes qui ont toute l'expérience nécessaire de la petite enfance.

7 – Les ateliers parents/enfants

Ces ateliers proposent aux parents de participer à un atelier créatif ou moteur avec leurs enfants. Ils ont lieu en fin de journée et en petit comité. Nous avons le souhait d'intégrer les parents dans la vie de la crèche et ainsi multiplier les rencontres et les échanges entre parents et professionnels.

VII – Exemple de déroulé d'une journée

Chaque enfant a son rythme propre et l'équipe éducative s'attachera à le respecter. Il est important que toute information relative à ce rythme ou tout changement soit notifié par les parents à l'équipe pour que celle-ci puisse se positionner au plus près des besoins de l'enfant. Le rythme biologique de l'enfant sera préservé et l'enfant aura ainsi une continuité entre la maison et la crèche.

L'équipe s'attachera à accorder autant d'importance aux moments d'éveil du tout petit (jeux avec l'adulte, éveil sensoriel, temps d'échange...) qu'à ceux des grands, même si ces temps d'éveil sont perçus et vécu tout à fait différemment.

7h45 : Arrivée des professionnels et mise en place.

8h00 – 9h30 : Accueil du matin et jeux libres.

C'est un temps de transition entre la famille et la crèche. Un membre de l'équipe se détache du groupe pour venir accueillir un enfant et son parent.

Lors de ce temps d'accueil, il est important d'aller à l'essentiel des informations car d'autres enfants et parents attendent. Lorsqu'un parent a besoin d'avoir une discussion particulière avec l'équipe, il pourra lui être proposé à un autre moment dans la journée.

Pour les enfants, des jeux sont à leur disposition.

9h30 : Activités libres, dirigées ou semi-dirigées

Des activités sont proposées aux enfants. Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, les activités sont décidées au jour le jour. En effet, si les enfants ressentent le besoin de bouger, de crapahuter, l'équipe proposera des activités motrices ; si les enfants veulent s'exprimer, on proposera des ateliers manuels.

Des temps de jeux libres sont proposés afin de laisser libre l'enfant dans le choix de son jeu. Si le temps le permet, une promenade est organisée.

11H30 : Le temps du déjeuner

Le repas est un temps très important, il permet de reconstituer le groupe d'enfant dispatché lors de la matinée. Les adultes encadrent les enfants, discutent avec eux, nomment les aliments, etc.

Pendant ce temps de retrouvaille, quelques règles sont à respecter : les enfants doivent rester assis, parler doucement, et apprendre que la nourriture n'est pas un support de jeu.

12h30 : Temps de repos

Les plus grands et les moyens font généralement une sieste en début d'après-midi. Après le repas, un temps de change est effectué, il s'agit d'un temps de transition entre le repas et la sieste. Ensuite un rassemblement autour d'un temps calme est proposé aux enfants (histoire, chansons...) avant de les accompagner vers la sieste dans leurs dortoirs.

Un adulte reste dans les dortoirs jusqu'à ce que chaque enfant soit endormi. Les enfants se réveillent les uns après les autres et viennent rejoindre l'équipe dans la salle.

15h30 – 16h : Collation

Un goûter est proposé aux enfants. Il permet de fêter les anniversaires et c'est l'occasion pourquoi pas pour les enfants de manger leur création.

16h30 : Les premiers départs

Généralement les parents commencent à venir chercher leur enfant à partir de 16h30. Il faut alors gérer à la fois le départ de certains enfants, la transmission et les activités des autres. Ce temps de fin de journée est un temps de jeux libres, à l'extérieur s'il fait beau.

18h30 : Fermeture.

Un professionnel reste jusqu'à 18h45 pour ranger et ainsi faciliter le travail de l'agent d'entretien.

VIII - Modalités de fonctionnement de l'équipe

1 – En interne

Une fiche de transmission par enfant sera remplie le matin afin de noter les remarques des parents et ensuite tout au long de la journée afin que les professionnelles puissent communiquer les points forts de la journée aux parents le soir.

L'équipe disposera d'un outil de liaison permettant de noter et de dater les appels téléphoniques reçus dans la journée ainsi que les informations données par les parents concernant leur contrat de garde par exemple.

Il y aura des réunions hebdomadaires entre les professionnelles de la structure afin d'échanger sur les enfants, les parents, les projets et la pratique professionnelle.

Nous sommes tenus par le secret professionnel : il couvre non seulement ce qui a été confié, mais aussi ce qui a été vu, lu, entendu, constaté ou compris. De plus le secret professionnel s'impose dans les conditions établies par la loi.

L'équipe est garante du respect du projet pédagogique et du bon fonctionnement quotidien de la crèche. Elle s'assure que les besoins des enfants sont satisfaits et que les principes et valeurs énoncés plus haut sont respectés.

Les professionnelles ont des compétences, des connaissances générales sur le jeune enfant, compte tenu de leur formation et de leur expérience.

L'équipe se rencontre lors des réunions d'équipe et d'analyse de la pratique dans le but de faire une mise au point des projets d'équipe, veiller au bon fonctionnement, débloquer des situations difficiles... Cette réflexion commune permet d'instaurer une cohérence dans notre pratique auprès du groupe d'enfants.

- respecter le rôle de chacune en fonction de sa profession et du profil de poste
- respecter l'éducation des parents, sans émettre de jugement de valeurs.

La directrice / référente technique

Elle est chargée du suivi technique de la micro-crèche. A ce titre, elle est garante du respect du projet, du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement quotidien de la structure. Pour cela, elle :

- s'assure que les équipes travaillent dans le respect du rythme de développement de l'enfant
- coordonne chaque équipe éducative
- assure l'encadrement et l'animation de l'équipe
- propose des outils de communication adaptés aux besoins de l'équipe, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques de chaque équipe
- régulera le travail hebdomadaire et s'assurera des tâches réalisées.

Elle est un appui pour l'équipe et pour les parents. De par son expertise éducative, elle peut conseiller, proposer, adapter les conduites éducatives, sans jamais juger. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe éducative ne remettra jamais en cause ce point essentiel dans la relation équipe parents. Elle est l'interlocutrice privilégiée pour toute question éducative, toute interrogation liée à la vie de l'enfant en crèche ou à la maison. Elle pourra mettre en place des réunions d'information ou des temps de partage entre parents et professionnelles.

L'équipe éducative et pédagogique

Chaque équipe est composée de 3 professionnelles de la petite enfance et de la référente technique. Chaque membre de l'équipe proposera un accompagnement spécifique compte tenu de ses compétences, connaissances générales sur la petite enfance et de ses qualifications.

Les professionnelles encadrant sont là pour répondre aux questionnements, inquiétudes et/ou interrogations des parents. Elle s'attachera à renvoyer, si le besoin s'en fait sentir, les parents vers la directrice/ référente technique (Educatrice de jeunes enfants), plus spécialisée dans les questions relatives à la petite enfance en ce qui concerne la psychologie, les étapes majeures du développement de l'enfant, les différents changements de rythme qui peuvent inquiéter les parents.

Convivialité et professionnalisme permettent de nouer rapidement une relation de confiance et d'accompagner l'enfant de manière rassurante dans ses premières découvertes.

La qualité de l'accueil des enfants et des parents passe aussi par une équipe qualifiée, motivée et régulièrement formée. Le gestionnaire et la référente technique sont garants de mettre à leur disposition de l'information actualisée sur les thématiques petite enfance et famille (revues générales et spécialisée), d'assurer une disponibilité et une organisation incluant des temps de réflexions et d'échanges et de leur offrir des temps de formation continue (journées pédagogiques, formation certifiante, parcours de formation).

2 – En externe

Le service Petite Enfance de la commune : la micro-crèche a pour objectif de développer un partenariat basé sur des échanges réguliers avec les services proches, de façon à faire connaissance au travers des réalités du terrain, relayer l'information locale, répondre aux besoins des familles et les orienter éventuellement vers le lieu le mieux adapté à leurs demandes.

Le médecin référent : un médecin généraliste sera sollicité pour assurer cette fonction. Il pourra être sollicité, si besoin, par l'équipe pour des questions de santé dépassant le cadre de la micro-crèche ou des compétences de l'équipe.

Un partenariat avec un/une psychologue sera également mis en place dans le cas où des enfants sembleraient en difficulté.

Nous inviterons les familles à se rapprocher de la PMI pour toutes questions de santé ou de prévention médical et psychologique.

La CAF du Département N°94 (Val-de-Marne) : elle participe au financement de l'investissement de la structure en accordant une subvention. Elle permet également aux familles accueillies à la micro-crèche d'être en partie remboursées.

La formation continue : Des formations seront proposées aux membres de l'équipe notamment par « Crèche Entreprendre ». Ces formations sont assurées par des professionnelles de la petite enfance.

Le réseau « Crèche entreprendre » : La micro-crèche BabyKer est membre de l'association loi 1901 Crèche Entreprendre. Cette dernière permet de bénéficier d'un suivi régulier dans la gestion par des professionnels, d'accords commerciaux avec des fournisseurs et d'intervenants auprès d'enfants.

Les prestataires : La micro-crèche fait appel à un traiteur spécialisé en petite enfance pour la préparation et la livraison des repas et des gouters. Elle dispose de fournisseurs référencés pour l'achat de couches, de produits d'entretien et de mobilier.

IX - Participation des familles à la vie de la structure

Lors de l'inscription, un temps sera prévu avec la directrice où les parents pourront échanger sur leur enfant, la vie de la structure, remplir le formulaire de demande...

Quotidiennement, la personne chargée de l'accueil sera à leur disposition pour s'informer sur leurs besoins et leur proposer une écoute quant à leurs interrogations.

Le lien parent-enfant sera maintenu à travers la parole échangée avec l'enfant.

Nous avons le souhait d'associer les parents à la vie de la crèche en les informant au moyen de lettres d'informations, de panneaux d'informations, photos...

Par ailleurs, les parents sont invités à s'investir dans la vie de la crèche par le biais d'une participation active (sortie, atelier, participation à la décoration des locaux, diverses invitations aux festivités). Ceci afin de favoriser un lien parents/professionnelles ou même entre parents.

Les familles seront aussi régulièrement invitées à des ateliers mis en place par les équipes et à des sorties pour accompagner un petit groupe d'enfants. Elles peuvent réellement être des personnes ressources, forces de proposition : si certains parents le souhaitent, et en accord avec l'équipe, ils pourront eux même organiser des ateliers (contes, chansons, peinture, psychomotricité... La liste est longue !), toujours avec la présence d'un professionnel. Toute participation et toute personne motivée est la bienvenue.

Des réunions thématiques de réflexions animées par la référente technique de la structure seront mises en place. Ces dernières permettent aux parents d'échanger autour de thèmes : apprentissage de la propreté, limites et autorité, l'agressivité de l'enfant, etc...

X - L'accueil des enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique

L'accueil d'un enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis à la décision de la directrice et du gestionnaire, tout comme les autres. Cependant, il nécessitera des informations complémentaires.

Afin de mieux appréhender la situation, les parents seront invités à rencontrer préalablement la référente technique ainsi que le gestionnaire. Cette rencontre doit permettre de prendre connaissance d'un maximum d'informations sur l'enfant.

La présence du médecin traitant, ayant rédigé un certificat médical de non contre-indication à l'entrée en collectivité, est nécessaire. Le cas échéant, il participera à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé. Le médecin référent de la structure émettra un second certificat médical de non contre-indication à l'entrée en collectivité. En cas de refus du médecin référent, l'accueil de l'enfant ne pourra être assuré.

Si le gestionnaire et la référente technique estiment que l'équipe et/ou la structure ne permettent pas l'accueil de l'enfant dans les conditions optimales de sécurité, de qualité des soins et d'attention nécessaire à son bien-être et à son épanouissement, le gestionnaire se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant.

Pour que l'accueil de cet enfant soit une réussite, il faudra l'adhésion de l'ensemble de l'équipe à son projet d'accueil. La participation active des parents est recommandée. Des rencontres régulières seront organisées entre la famille, les équipes s'occupant du suivi de l'enfant et la référente technique afin d'évaluer le projet d'accueil de l'enfant et d'améliorer sa prise en charge.

